

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable et de
l'énergie

Arrêté du **22 OCT. 2014**

portant désignation du site Natura 2000

falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1411185A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministre de la défense,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission européenne du 07 novembre 2013 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent :

Article 1er

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz » (zone spéciale de conservation FR 7200776) l'espace délimité sur la carte au 1/100 000 ci-jointe, s'étendant dans le département des Pyrénées-Atlantiques sur une partie du territoire des communes suivantes : Anglet, Biarritz, Bidart, Guéthary, Saint-Jean-de-Luz.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz figure en annexe au présent arrêté.

Article 3

La carte visée à l'article 1^{er} ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement et de l'aménagement et du logement d'Aquitaine, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité et le directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 OCT. 2014

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



Laurent ROY

Le ministre de la défense,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives,



Philippe NAVELOT

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR 7200776 falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

- 1170 Récifs
- 1210 Végétation annuelle des laissés de mer
- 1230 Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques
- 4030 Landes sèches européennes
- 4040 * Landes sèches atlantiques littorales à *Erica vagans*

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

aucune espèce mentionnée

Invertébrés

aucune espèce mentionnée

Mammifères

- 1304 Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*
- 1305 Rhinolophe euryale *Rhinolophus euryale*
- 1310 Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersii*
- 1321 Vespertilion à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*

Plantes

aucune espèce mentionnée

Poissons

aucune espèce mentionnée

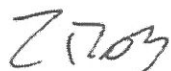
Reptiles

aucune espèce mentionnée

** Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.*

Fait le 22 OCT 2014

La ministre de l'écologie, du développement
durable et de l'énergie,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



Laurent ROY

Le ministre de la défense,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de la mémoire, du patrimoine et
des archives,



Philippe NAVELOT



Site Natura 2000 Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz

FR7200776 (Département des Pyrénées-Atlantiques, Région Aquitaine)

Carte (fond cartographique IGN Scan100) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC
signé le :

22 OCT. 2014
Pour le ministre et par délégation,
le directeur de l'eau et de la biodiversité

Laurent ROY

Le directeur de la mémoire, du patrimoine
et des archives

Philippe Navelot

Philippe NAVELOT

